



## Direction régionale Languedoc-Roussillon

### DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL

#### Réponses aux questions posées lors de la réunion qui s'est tenue

#### à la Direction Régionale Languedoc-Roussillon

Le 5 septembre 2017

Assistaient à la réunion :

#### **POUR LA DIRECTION**

M. Yves FOURQUEMIN – Chef de district  
Mme. Ekram AASSASS – Assistante ressources humaines

#### **DELEGUES DU PERSONNEL**

##### **TITULAIRES**

M. BAUDUIN Jean-Luc	District Rivesaltes
<del>Mme TUR Maryline</del>	<del>District Sète</del>
<del>M. GONZALEZ Vincent</del>	<del>District Narbonne</del>
M. SALVAN Laurent	District Sète
M. PIGNOL Dominique	DRE LR
M. CARLES Philippe	District Carcassonne
M. SENDON Robert	DRE LR
M. MORENO Philippe	DRE LR

##### **SUPPLEANTS**

M. GRANDENER Bruno	District Rivesaltes
M. BURNICHON Didier	District Rivesaltes
<del>M. NOGUERA Joseph</del>	<del>District Rivesaltes</del>
<del>Mme RODIER Isabelle</del>	<del>District Sète</del>
M. GAU Gisèle	District Narbonne
M. ARMAING Christophe	DRE LR
<del>M. MAINGUIN Michel</del>	<del>District Carcassonne</del>
<del>Mme ZARATE Christiane</del>	<del>District Carcassonne</del>

#### **REPRESENTANTS SYNDICAUX**

<del>M. CAPARROS Alain</del>	<del>DRE LR</del>
M. MALAVIEILLE Sébastien	District Sète
M. RAGNERE René	DRE LR
<del>M. BELCHI Eric</del>	<del>District Narbonne</del>
M. TORREILLES Raoul	District Rivesaltes

**A - REPONSES A DES QUESTIONS POSEES A DES REUNIONS PRECEDENTES**

**NEANT**

**B - QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR**

**NEANT**

**C - QUESTIONS ECRITES POSEES EN SEANCE**

**Q : 2017.09.01**

Retour sur une question

**Q : 2017. 07.04**

Sur le groupe de gares du district de Rivesaltes, une nouvelle organisation estivale a été mise en place :

- Remplacement de manière aléatoire d'un poste 10H-18H à l'échangeur du Boulou qui auparavant était quotidien.
- Moins de postes au Perthus suite à la suppression des voies manuelles 7,8 et 11.
- Moins de postes sur les gares de Perpignan Nord et Sud.
- Note de service engageant les agents à remplir à minima par lot de 400 pièces et fin de coffre finale à minima à 500 billets.

Toutes ces mesures restreignent la capacité d'autonomie et d'initiative de l'agent de terrain et complexifie son travail.

Comptez-vous revoir cette organisation qui n'est pas adaptée à la réalité sur le terrain.

**L'organisation est celle qui nous semble être le plus adaptée au terrain à savoir :**

- **Des postes 10h-18h destinés aux interventions sur la gare du Boulou sont programmés quotidiennement du 13/07 au 19/08.**
- **Le remplacement de voies manuelles par des automates a généré des postes de perception en moins, par rapport au matériel utilisé, le besoin n'étant plus le même.**
- **Après différents constats et échanges avec les salariés lors de la saison 2016, le groupe de gares de Perpignan pour la saison 2017 a été réorganisé de la manière suivante :**
  - o **P/Nord : Du lundi au jeudi : 10h-18h / VSD : 6h-14h et 14h-22h**
  - o **P/Sud : Du lundi au jeudi : 5h-13h et 13h-21h / VSD : 5h-13h, 13h-21h et 21-05h**
- **En parallèle nous avons rajouté un poste 20h-01h sur la gare du Perthus du lundi au jeudi.**
- **La note concernant la gestion des fonds mise en place sur le district de Rivesaltes a pour but d'optimiser la gestion des VTP. Ainsi, en concertation avec la majorité du personnel, certains seuils ont été fixés (400 pièces pour les remplissages et 500 billets pour les fins de coffre finales). Dans un premier temps la consigne a été verbale, puis une note de service a été mise à l'affichage pour application de cette procédure.**

L'objectif était d'optimiser la gestion des VTP, il s'est avéré que la réalité du terrain était tout le contraire. Ce qui devait simplifier le travail a eu pour effet, au contraire, de le complexifier, de multiplier les interventions, d'intensifier le rythme et d'augmenter les mouvements du transport de fonds. Malgré une concertation, vous aviez imposé une note de service qui n'était pas en phase avec le terrain, alors même que sur d'autres groupes de gares de la DRE cette consigne n'a pas été mise en place.

Pourquoi ?

**Comme déjà précisé dans la réponse ci-dessus la note en vigueur est à appliquer par tous les salariés et répond à notre besoin de service.**

**Q : 2017.09.02**

Nous avons constaté, suite à l'organisation estivale 2017 sur les gares du district de Rivesaltes de nombreux dysfonctionnements :

- Sous-dimensionnement du personnel.
  - De nombreuses agressions verbales.
  - Des problèmes quotidiens de sécurité pour intervenir sur les entrées du Perthus (impossibilité de fermer les voies donc obligation de traverser sous trafic).
  - La suppression des voies manuelles 7,8 et 11 au Perthus.
  - La suppression du poste quotidien 10-18H au Boulou.
  - Non remplacement des absents, modifiant les horaires des postes.
- Tout cela a eu un impact sur les conditions de travail et de sécurité des salariés.

Avez-vous prévu un bilan de la saison estivale 2017 ?

**Comme chaque année, un bilan de la saison est effectué par l'encadrement.**

**Concernant les agressions verbales sur le District de Rivesaltes nous n'avons eu aucunes remontées aussi bien par l'encadrement mais également par l'outil mis à disposition des salariés , ce sujet faisant l'objet d'un point lors de chacun des CHSCT.**

**Q : 2017.09.03**

L'organisation estivale 2017 en patrouille sur Rivesaltes, calquée sur celle de 2016, a entraîné les mêmes problèmes : pas de pause, intensification des interventions, heures sup, temps d'attente rallongé pour les usagers.

Que faut-il pour que cela change positivement pour les salariés concernés ?

**Nous n'avons pas eu de remontée à ce sujet auprès de l'encadrement du district.**

**Q : 2017. 09.04**

Les TMO doivent positionner sur leur TSA des jours ARTT fixes ou des récupérations de samedis travaillés. On constate que la consigne diffère d'un secteur à l'autre.

Pouvez nous donner la règle à respecter pour le service GME ?

**La règle est bien celle donnée par chacun des CMO comme chaque année. La consigne est bien la même sur l'ensemble des secteurs.**

**Q : 2017. 09.05**

Vous demandez aux TMO de positionner sur le TSA les récupérations des samedis travaillés. Quel texte précise que les récupérations de samedi travaillées doivent être positionner sur un TSA ? Ces récupérations ne peuvent elles pas être cumulées et posées aux souhaits des TMO à partir de Pléiade?

**La règle commune est bien celle donnée par chacun des CMO comme chaque année. Le positionnement de ces récupérations permet ainsi une meilleure organisation sur l'ensemble des secteurs conformément aux besoins de service.**

**Q : 2017. 09.06**

Les salariés qui utilisent leur véhicule de service pour les trajets domicile/travail doivent utiliser leur TIS personnel pour tous leurs déplacements professionnels sur l'autoroute.

Ils doivent ensuite qualifier leurs déplacements : en trajet personnel, travail, ou domicile/travail. Cette activité administrative est particulièrement lourde pour le personnel GME (délais de traitement inadaptés et conflits d'informations avec GMAO). Toutefois de nombreux salariés pour leur trajet domicile travail n'emprunte pas l'autoroute ou on fait le choix de ne plus l'emprunter. De ce fait tous les trajets autoroutiers qu'ils effectuent avec leur véhicule de service par l'autoroute sont purement professionnel. Est-il possible pour ces salariés d'avoir un badge professionnel pour leurs véhicules de service comme les véhicules viabilité ou péage ? sinon pour quelle raison ?

**Comme cela a déjà été évoqué, il n'est pas possible d'avoir un badge professionnel pour les TMO.  
La règle précisant bien que les véhicules étant amenés à sortir du réseau ne sont pas dotés de badge de service.**

**Q : 2017. 09.07**

Il a été précisé à plusieurs reprises par la direction, soit en région, soit en central, que le cumul des missions péage durant un même poste n'est pas toléré.

Ainsi le salarié affecté en télé opération (télé assistance ou télé exploitation) ne peut se voir imposer d'assurer des missions de terrain durant son poste, l'inverse n'étant pas toléré non plus.

Est ce que la direction a donné des consignes contraires à ces procédures svp ?

**Aucune consigne n'a été donnée à ce sujet aux salariés.**

#### **D - QUESTIONS ORALES EVOQUEES EN REUNION**

**Q : 2017. 08.07**

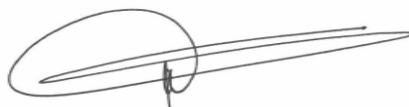
**La séance est levée à 15H40.**

**PROCHAINE REUNION LE 3 OCTOBRE 2017**

**A 14H00 A LA D.R.E. LANGUEDOC- ROUSSILLON**

---

**Narbonne, le 26 septembre 2017**



**Olivier TURCAN**